

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band: 43 (1951)
Heft: 2

Artikel: Le mouvement ouvrier suisse rend hommage à Robert Bratschi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

43^{me} année

Février 1951

N° 2

Le mouvement ouvrier suisse rend hommage à Robert Bratschi

A l'occasion du soixantième anniversaire de Robert Bratschi, le 6 février, la Fédération suisse des cheminots a réuni les membres du comité fédératif, de la commission de gestion et le personnel de l'office syndical, ainsi que quelques invités, dont quatre représentants de l'Union syndicale suisse. Le soir, dans la même salle accueillante de la Maison du Peuple, c'était au tour de l'Union syndicale suisse à recevoir ses invités pour rendre hommage au jubilaire. Les chefs du mouvement ouvrier de Zurich ont tenu à organiser aussi leur propre cérémonie le 13 février. Si l'on avait écouté plusieurs représentants des cartels syndicaux de Suisse romande, une réunion analogue aurait eu lieu dans une grande ville de cette région. Il n'est pas sûr que nos amis du Tessin n'aient pas envisagé, eux aussi, de dire de façon directe, en leur belle langue et sur leur terre, toute l'estime et la reconnaissance qu'ils éprouvent pour le conducteur spirituel du mouvement syndical suisse en ces dernières années. Mais le jubilaire — qui a le sens de la mesure — n'est guère amateur de tournées triomphales et préfère rendre visite plus tard aux Romands et aux Tessinois quand l'occasion s'en présentera.

Cette sympathie démonstrative dans un mouvement où une certaine froideur dans l'expression est assez bien notée, montre la grande popularité dont jouit ce grand politique. Le fait est d'autant plus remarquable que cette popularité ne doit rien aux épanchements continus, aux claques dans le dos et à la flatterie. C'est la culture, la connaissance des sujets, le sens des valeurs, la méthode, le travail constant, la ténacité calme et, sans doute aussi, le don oratoire, qualités qui forcent le succès, qui font cette grande popularité.

Pascal, dans ses *Pensées*, constate avec raison que l'esprit géométrique s'allie rarement à l'esprit de finesse. C'est généralement l'un ou l'autre. Bratschi constitue une des exceptions dotées de ces deux qualités. Sur la base d'une bonne connaissance du personnage, un ami commun me disait : « Tu peux être certain que si Bratschi avait assisté, il y a quelques années, à cette mémorable séance du

Grand Conseil bernois où l'on procédait à la répartition des portefeuilles gouvernementaux, il n'y aurait pas eu rupture entre les Jurassiens et leurs collègues de l'ancien canton. Il aurait pressenti le danger et décidé probablement le tenace Oberlandais à céder. » Cela n'aurait sans doute pas fait l'affaire des séparatistes qui, grâce à cette faute politique de certains lourdauds, vécurent leur période de gloire! Est-ce le fait de sa lointaine origine lombarde, mais Bratschi s'entend admirablement à ménager la susceptibilité parfois exacerbée des Romands. Quand il s'agit de désigner des candidats syndicaux pour une commission quelconque ou une délégation, il veille spontanément à une représentation équitable des régions linguistiques comme d'ailleurs aussi des fédérations affiliées à l'U.S.S. Cet esprit de justice, de démocratie intelligente et de haute politique, qui consiste à accorder aux minorités plus de place au besoin que le droit strict ne leur en accorderait, est, sinon unique, du moins extrêmement rare et d'autant plus réjouissant. Sans doute, la vieille tradition bernoise de servir de lien entre les populations réparties sur les deux côtés de la Sarine, n'est-elle pas étrangère à ce mérite. Franchement, si les rôles étaient renversés, on ne saurait jurer que la part serait faite meilleure aux minorités inévitables!

Passons maintenant brièvement en revue ses états de service les plus marquants.

Après une dizaine d'années au service des Chemins de fer fédéraux, Bratschi entre au secrétariat de la Fédération suisse du personnel des chemins de fer et des bateaux à vapeur, où il travaille immédiatement à la fusion des différentes organisations de cheminots. A l'aide d'autres pionniers, dont notre ami Paul Perrin, il arrive à ses fins le 30 novembre 1919: la Fédération suisse des cheminots (S. E. V.) est créée. Il faudra la protéger contre les « séparatistes ». Non seulement elle surmonte toutes les nombreuses difficultés, mais elle prospère et se renforce constamment. Pas par hasard, mais parce que sous la conduite conséquente de Bratschi, élu secrétaire général en remplacement du regretté Emile Düby, l'exécutif de la fédération s'attaque résolument aux problèmes pratiques: ajustement des salaires au renchérissement, loi sur les traitements, revision de la loi sur la durée du travail, caisse de pension et de secours, tels sont les préoccupations dominantes de la S. E. V. Que de luttes, en cette époque troublée, jalonnée de succès et de revers syndicaux. Puis la ceinture aux économies, avec des licenciements, le chômage et la rancœur à chaque trou. C'est la crise et l'Etat bourgeois timoré, au lieu d'investir des capitaux pour ranimer l'économie, prétend au contraire la sauver en l'étranglant! C'est ensuite la lutte contre le bâillon Hæberlin, avec lequel on espère faire taire les revendications syndicales. Mais le peuple rejette ce bâillon avec colère. En 1922, Bratschi grimpe à la force du poignet à la présidence de l'Union fédérative du personnel fédé-

ral. D'autres problèmes importants pour les cheminots se posent. Il faut se battre contre les adversaires des régies publiques, acharnés particulièrement contre les C.F.F. Jusqu'en ces dernières années, la bataille sournoise et continue s'est poursuivie sans relâche. Le 11 décembre 1949, gros triomphe pour Bratschi et ses collaborateurs intimes, gros triomphe aussi pour tout le mouvement syndical libre, le statut des fonctionnaires de la Confédération est ratifié par le peuple, malgré la démagogie effrénée de ses adversaires. Les mérites personnels du jubilaire sont si transcendants, même sur le plan mondial, qu'il fut appelé, en 1951, à la présidence de la Fédération internationale des transports, dont il est membre du conseil d'administration depuis 1930.

Le centralisme syndical ne pouvait laisser Robert Bratschi indifférent. En 1921, il entra au comité de l'Union syndicale suisse, dont il devint président en 1934. Il est toujours en fonction à l'heure actuelle. Et l'on espère bien qu'il pourra tenir ce gouvernail encore quelques années, car les écueils sont nombreux et difficile le pilotage.

En politique, il détient le mandat de conseiller national depuis 1922 et de grand conseiller bernois depuis 1930. Durant dix ans, il siégea au Conseil de la ville de Berne. Il est membre du conseil d'administration de la Banque Nationale, de la commission de surveillance de la Banque Cantonale Bernoise et du conseil d'administration de l'assurance-vieillesse et survivants. Son autorité s'est accrue sans cesse. La rumeur publique le désigne malicieusement comme le huitième et le plus important des conseillers fédéraux. Ce n'est pas si faux qu'il le prétend lui-même! S'il n'avait pas le handicap d'être citoyen d'un fief paysan, il est d'ailleurs probable qu'il siégerait à l'exécutif fédéral. Récemment encore, des pressions très fortes furent exercées pour qu'il accepte le portefeuille de conseiller d'Etat bernois, c'est-à-dire ministre du plus grand canton suisse. Mais, à l'époque, la classe ouvrière se battait déjà pour le statut des fonctionnaires et pour une saine réforme des finances fédérales. Il préféra rester à son poste syndical très exposé. Nous lui en sommes reconnaissants.

Dans le mouvement coopératif, il n'assume pas de mandats, mais est toujours un de ses meilleurs propagandistes bénévoles.

La *Revue syndicale suisse*, dont il est collaborateur fidèle, prodigue dans les numéros de ces vingt dernières années la pensée claire et logique de Bratschi. Les titres de ses articles montrent quelles sont ses préoccupations essentielles: les Chemins de fer fédéraux, les régies publiques et les conditions de travail du personnel de la Confédération, bien entendu. La coordination efficace du trafic rail-route aussi, dont le statut des transports automobiles soumis en votation populaire le 25 février pourrait être la première étape. Mais il montre une prédilection particulière pour les grands problèmes politiques et financiers, liés ensemble intimement comme

on sait. Il est de ceux qui poursuivent la bataille tenace pour une saine réforme des finances fédérales assurant à la Confédération les moyens d'assumer efficacement ses tâches économiques et sociales. Méditons ses conclusions d'une étude souvent citée de la *Revue syndicale* de janvier 1935, « Démocratie et syndicats », toujours très actuelles :

Pour l'Union syndicale suisse, la démocratie représente la forme la plus élevée de la vie commune des hommes dans l'Etat. Elle la considère, d'ailleurs, comme la seule forme qui soit compatible avec la dignité d'un homme civilisé. En conséquence, l'Union syndicale refuse tout compromis dans ce domaine. Elle se tient sur le terrain de la démocratie et ne peut collaborer qu'avec des organisations qui se placent sur le même terrain et qui poursuivent les mêmes buts économiques et sociaux.

Et en pleine guerre, dans une allocution radiodiffusée par l'émetteur de Beromünster le 1^{er} mai 1942 (reproduite dans la *Revue syndicale* de mai), après avoir évoqué les causes de la paix en Suisse, il déclara :

Nous ne sommes pas étrangers au maintien de cette paix ; elle est le fruit de la politique de neutralité poursuivie avec conséquence par la Confédération en corrélation avec une volonté de défense nettement manifestée et un développement systématique de notre armée de milices. Si les sacrifices que le peuple suisse endosse de plein gré sont lourds, ils sont cependant infiniment moins durs que ceux exigés par la guerre, même victorieuse.

Ce qui lui permet de postuler la sécurité de l'emploi, un salaire suffisant et la sécurité sociale, avant de poser une fois encore le grand problème fondamental qui n'est pas encore résolu aujourd'hui :

La liberté économique a abouti à des inégalités et à des injustices criantes, à l'oppression des faibles par les forts. Cet état de choses constitue un danger pour le pays. La liberté politique doit avoir pour corollaire la justice économique. La liberté politique et la justice économique assureront le bien-être du peuple suisse et, partant, l'existence de ses institutions démocratiques.

Défenseur des fonctionnaires, des ouvriers et des employés, il n'oublie pas les postulats du programme de l'Union syndicale en faveur d'une paysannerie saine, voté en 1934. Dans sa défense de l'initiative de crise, d'ailleurs rejetée par le peuple suisse mal inspiré, il écrit en mai 1935 dans la *Revue syndicale* :

Mais ce que les ouvriers revendiquent pour eux, ils veulent aider à quiconque doit vivre du produit de son travail à l'obtenir pour lui. L'initiative de crise en fournit la preuve. C'est la plate-forme d'une nouvelle union des ouvriers et des paysans. Cette union doit être réalisée, même sans et contre les messieurs, si c'est nécessaire. Cette union sera réalisée et durera, car le bien du pays l'exige.

Sans cesse, avec son ami le D^r Laur de l'autre côté de la barricade artificielle, il s'efforce de rapprocher paysans et ouvriers, dont les intérêts généraux sont solidaires. Est-il besoin de mentionner son action décidée en faveur de l'accord de stabilisation économique, dont le mérite essentiel fut de mettre régulièrement à la même table représentants des grandes associations économiques centrales d'employeurs et de travailleurs, sans compter cet autre mérite non négligeable de juguler l'inflation par la seule force de l'initiative privée, sans intervention directe de l'Etat! Les historiens et les économistes accorderont plus tard l'importance qu'elle mérite à cette expérience. Un jugement définitif est aujourd'hui encore prématuré.

Même si ce bilan d'une œuvre humaine est incomplet, il expliquera aux lecteurs d'autres cercles économiques ou étrangers pourquoi non seulement les directions des organisations ouvrières, mais les membres par leurs messages directs, ont donné un éclat tout particulier à cet anniversaire, pourquoi aussi des conseillers fédéraux et même des adversaires politiques se sont associés à l'hommage rendu au syndicaliste exemplaire — président à la fois de la Fédération suisse des cheminots, de l'Union fédérative du personnel fédéral, de l'Union syndicale suisse et de la Fédération internationale des transports — au socialiste et au coopérateur.

Ce bilan d'une vie de travail et de dévouement à la cause des humbles explique aussi pourquoi tant de militants éprouvés, qui passèrent le stade de la soixantaine sans être pareillement remerciés, participèrent à l'allégresse générale. Car cet hommage fraternel rendu à Robert Bratschi, son épouse et ses enfants trop souvent privés de la présence de leur chef, est aussi destiné au militant passé, présent et futur.

M.

Deux importants projets de lois fédérales pour la protection des travailleurs

Par Jean Möri

Préambule

Vendredi 9 février, le Département fédéral de l'économie publique expédiait en même temps aux gouvernements cantonaux et aux grandes associations économiques deux projets de lois fédérales extrêmement importants. Le premier est intitulé *Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat, le commerce, les transports et les branches économiques similaires*. C'est un peu long. On nous permettra bien d'abrégé ce titre dans cet article en nous arrêtant simplement à la première partie, d'ailleurs suffisamment évoca-